



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-82

Séance du 29/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 23

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation
23/09/2022

Date d'affichage
23/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

04/10/2022

et publication du :

04/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

Mme AUGER Nadia, M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, Mme BOURABA Jessica, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, M. DE GERMAY Pierre-Emmanuel, M. DESERT Thomas, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, M. LECOMTE Frédéric, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, M. PELLICCIA Arnaud, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, Mme RANGER Michelle, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme LE MINDU Isabelle donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à Mme LAHITTE Chantal, M. LO RE Gérard donne pouvoir à Mme RANGER Michelle

Etal(ent) absent(s) :

Mme DOIREAU Florence, Mme LAZRAK Dounia

Etal(ent) excusé(s) :

Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GALLET Laurence

Objet : Urbanisme - Acquisition de la parcelle D0166 - Prémption SAFER - Approbation

VU la Loi d'Orientation Agricole du 9 juillet 1999,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime, portant sur le droit de préemption de la SAFER,

VU la demande de préfinancement – convention type « veillé et intervention foncière – Gestion des droits de préemption – Vigifoncier » émis par la SAFER le 23 juin 2022,

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 04/10/2022

Application agréée E-logs.fr.com

99_DE-078-217804863-20220930-0202282-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de préemption par la SAFER de la parcelle D0166.

APPROUVE le paiement des frais d'intervention de la SAFER pour un montant de 2 186,80 € auxquels s'ajoutent les frais supportés par cette dernière pour un montant de 1 880 €.

APPROUVE le rachat de la parcelle D0166 pour un montant de 18 000,00 €, soit un préfinancement au total de 22 066,80 € en intégrant les frais.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la demande de préemption de ce bien et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

IMPUTE la dépense relative au paiement des frais de dossier de préemption sur les crédits de l'exercice 2022, article 6228 et la dépense relative au rachat de la parcelle D0166 sur les crédits 2022, article 2 111.

INFORME que la rétrocession sera assortie d'un cahier des charges imposant le maintien de la vocation agricole et naturelle du bien pour une durée de 20 ans.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 30 septembre 2022

Le Maire



Geoffroy BAX DE KEATING

Mairie - Place de la Mairie - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Tél : 01.30.46.31.24

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/10/2022

Application agréée E-lega lite.com

99_DE-078-217804863-20220930-D202282-DE